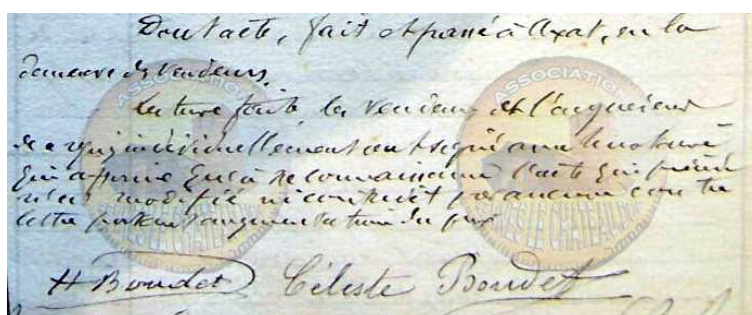


TESTAMENT DE L'ABBÉ HENRI BOUDET

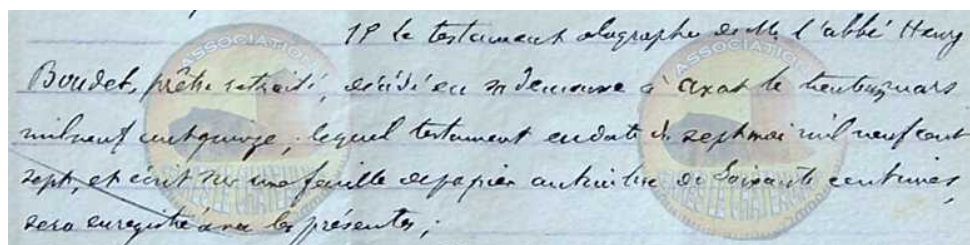
Au début de l'année 1915, l'abbé Henri Boudet, très malade sent sa fin proche. Conscient de son état, il prend des dispositions relatives à ses biens. C'est ainsi que le 4 février il vend pour 2000 francs un terrain à Quillan qu'il a en copropriété avec sa belle-sœur Marie Céleste Labat. Il s'agit d'un terrain appelé le Vignon d'une superficie d'environ 3420m² comprenant les parcelles n° 1587, 1588 et 1589 de la Section B du cadastre. Ce bien fut auparavant acquis par Pierre Auguste Boudet, père d'Henri, pour la première partie en 1836 et la seconde en 1838.

Le présent acte de vente du 4 février 1915 apprend en outre qu'Henri et Edmond Boudet avaient un frère aîné séminariste : Joseph Charles né le 19 novembre 1836 à Quillan. L'acte précise encore « *M. Charles Boudet est décédé, en état de célibat et de minorité, laissant pour héritiers sa mère et ses frères et sœurs sus nommés, il y a plus de cinquante ans* ».



*Dont acte, fait et passé à Axat, en la
demeure des vendeurs.
Lecture faite les vendeurs et l'acquéreur
de ce requis individuellement ont signé avec le notaire
qui affirme qu'à sa connaissance l'acte qui précède
n'est modifié ni contredit par aucune contre
lettre portant augmentation du prix*

Le 31 mars 1915, Henri Boudet s'éteint à son domicile d'Axat. Cinq semaines plus tard, le 5 mai, est ouvert son testament olographe qu'il rédigea le 7 mai 1907 quand il était curé de Rennes-les-Bains. Ce document fut déposé à l'époque en l'étude de Maître Auguste Pierre Pons, notaire à Saint Hilaire d'Aude.



*1) Le testament olographe de M. l'abbé Henry
Boudet, prêtre retraité, décédé en sa demeure à Axat le trente un mars
mil neuf cent quinze ; lequel testament en date du sept mai mil neuf cent*

sept, et écrit sur une feuille de papier au timbre de soixante centimes sera enregistré avec les présentes ;

Au nom de la très Sainte Trinité,
Père, Fils et Saint-Esprit.
Je soussigné, Henry Boudet, prêtre de la Sainte
Église Romaine, demeurant à Rennes-les-Bains,
déclare que le présent écrit est mon testament,
entièrement écrit de ma main.
Lorsqu'il plaira à Dieu de me retirer de ce monde, je le
prie par les mérites de son Fils adorable, par l'interces-
sion de la très-Sainte Vierge, des Anges et des Saints,
d'oublier mes péchés et de recevoir mon âme dans le
sein de sa miséricorde.
Je donne à ma belle-sœur Céleste Boudet, née
Céleste Labat, tout ce qui m'appartiendra au moment
de ma mort.
Je compte sur elle pour que mon âme ne soit ni
oubliée ni délaissée.
Fait à Rennes-les-Bains, le septième jour du
mois de mai de l'année mil neuf cent sept.
H. Boudet

Au nom de la très Sainte Trinité
Père, Fils et Saint Esprit
Je soussigné, Henry Boudet, prêtre de la Sainte
Église Romaine, demeurant à Rennes-les-Bains,
déclare que le présent écrit est mon testament,
entièrement écrit de ma main.
Lorsqu'il plaira à Dieu de me retirer de ce monde, je le
prie par les mérites de son Fils adorable, par l'interces-
sion de la très Sainte Vierge, des Anges et des Saints,
d'oublier mes péchés et de recevoir mon âme dans le
sein de sa miséricorde.
Je donne à ma belle-sœur Céleste Boudet, née
Céleste Labat, tout ce qui m'appartiendra au moment
de ma mort.
Fait à Rennes-les-Bains, le septième jour du
mois de mai de l'année mil neuf cent sept.

H. Boudet

Dans ces documents, tant dans celui émanant du notaire que dans celui rédigé par le prêtre, le prénom Henri, habituellement écrit avec un « i », l'est ici avec un « y ». Ce point est abordé dans l'acte de notoriété du 6 mai 1915.

Boudet
Notoriété

ont comparu
M. Hippolyte Anior, rentier, demeurant
à Axat,
Et Madame Ernestine Cuxac, sans profession
épouse de M. Jean Labat, négociant, demeurant à Axat
lesquels, par ces présentes, déclarent avoir
parfaitement connu Monsieur l'abbé Jean Jacques Henri
Boudet, quand vivait ancien desservant, demeurant à Axat
Et savoir qu'il est décédé en sa demeure
à Axat le trente un mars mil neuf cent quinze,
Et ils ont attesté qu'il est de notoriété
publique ;
qu'après son décès il n'a point été fait
inventaire ;
qu'il était célibataire majeur ;
qu'il n'a laissé aucun ascendant ou
descendant, et par suite aucun héritier ayant droit à une
réserve dans sa succession,
Et qu'en conséquence rien ne s'oppose
à l'exécution du legs universel fait par le dit M. l'abbé
Boudet au profit de Madame Céleste Labat, rentière, sa belle-
sœur, veuve non remariée de M. Edmond Boudet, ancien
notaire, demeurant à Axat, aux termes de son testament
olographe en date à Rennes-les-Bains du sept mai mil
neuf cent sept, dont l'original, ouvert et décrit aux
formes de droit par M. le Président du tribunal civil de

Ont comparu

M. Hippolyte Anior, rentier, demeurant
à Axat.

Et Madame Ernestine Cuxac, sans profession,
épouse de M. Jean Labat, négociant, demeurant à Axat.

Lesquels ont, par ces présentes, déclaré avoir
parfaitement connu Monsieur l'abbé Jean Jacques Henri
Boudet, quand vivait ancien desservant, demeurant à Axat
Et savoir qu'il est décédé en sa demeure
à Axat le trente un mars mil neuf cent quinze ;
Et ils ont attesté qu'il est de notoriété
publique ;

Qu'après son décès il n'a point été fait
inventaire ;

Qu'il était célibataire majeur ;

Qu'il n'a laissé aucun ascendant ou
descendant, et par suite aucun héritier ayant droit à une
réserve dans sa succession,

Et qu'en conséquence rien ne s'oppose
à l'exécution du legs universel fait par le dit M. l'abbé
Boudet au profit de Madame Céleste Labat, rentière, sa belle-
sœur, veuve non remariée de M. Edmond Boudet, ancien
notaire, demeurant à Axat, aux termes de son testament
olographe en date à Rennes-les-Bains du sept mai mil
neuf cent sept, dont l'original, ouvert et décrit aux
formes de droit par M. le Président du tribunal civil de Limoux

Enfin, les comparants attestent aussi que c'est à tort et par erreur si dans tous actes, titres et pièces quelconques, M. l'abbé Boudet a été prénommé seulement "Henri ou Henry", au lieu de "Jean Jacques Henri" qui sont ses véritables prénoms et l'art et la manière de les écrire, ainsi qu'il résulte de son acte de naissance inscrit aux registres des actes de l'état civil de la commune de Quillan le seize novembre mil huit cent trente sept. — et qu'il y a bien identité de personne entre M. l'abbé Boudet Jean Jacques Henri et la personne dénommée Boudet Henri ou Henry.

À l'appui de leur déclaration relative au décès, les comparants ont représenté au notaire soussigné une copie de l'acte de décès de M. l'abbé Boudet, dressé à la mairie de Axat le premier avril mil neuf cent quinze, et cette copie est demeurée ci-annexée après avoir été revêtue d'une mention d'annexe par le notaire soussigné.

Dont acte,
Fait et passé à Axat, en l'étude du
notaire rappelé,
Lecture faite, les comparants ont
signé avec le notaire.

Enfin, les comparants attestent aussi que c'est à tort et par erreur si dans tous actes, titres et pièces quelconques, M. l'abbé Boudet a été prénommé seulement « Henri ou Henry », au lieu de « Jean Jacques Henri » qui sont ses véritables prénoms et l'art et la manière de les écrire, ainsi qu'il résulte de son acte de naissance inscrit aux registres des actes de l'état civil de la commune de Quillan le seize novembre mil huit cent trente sept ; et qu'il y a bien identité de personne entre M. l'abbé Boudet Jean Jacques Henri et la personne dénommée Boudet Henri ou Henry.

À l'appui de leur déclaration relative au décès, les comparants ont représenté au notaire soussigné une copie de l'acte de décès de M. l'abbé Boudet, dressé à la mairie de Axat le premier avril mil neuf cent quinze, et cette copie est demeurée ci-annexée après avoir été revêtue d'une mention d'annexe par le notaire soussigné.

Dont acte
Fait et passé à Axat, en l'étude du
notaire rappelé
Lecture faite, les comparants ont
signé avec le notaire.

Si les documents signés par l'abbé Boudet sont assez nombreux, ceux où figure intégralement son prénom Henri sont assez rares. Parmi ceux-ci, on trouve notamment les comptes rendus des visites épiscopales à Rennes-les-Bains de 1879 et de 1883.

I. — Renseignements généraux sur le Clergé paroissial.

= Nom de M. le Curé. *Henri Boudet*
Date de sa naissance. *16 nov. 1837*
Où a-t-il fait ses Etudes :
Classiques ? *au petit sémin. de Carcastonne*
Ecclesiastiques ? *au grand séminaire de Carcastonne*
Date de son Sous-Diaconat. *26 Décembre 1859*
— de son Diaconat. *2 Juin 1860*
— de sa Prêtrise. *21 Déc. 1861*
— de sa nomination au poste qu'il occupe. *21 sept. 1872*

I. — CLERGÉ PAROISSIAL.

Nom, prénoms de Monsieur le Curé. *Boudet Jean-Jacques Henri*
Lieu de son origine et date de sa naissance. *Guilhan 16 Nov. 1837*

Extraits des comptes rendus de visites épiscopales de 1879 et 1883

Deux exemples existent encore dans les comptes rendus de la Fabrique de Rennes-les-Bains rédigés par le curé.

3 Avril L'an mil huit cent quatre-vingt-seize et le cinq du mois d'Avril, 1891 Dimanche de Quasimodo, le Conseil de fabrique de l'église de Rennes-les-Bains s'est réuni, après convocation légale, à l'issue des Vêpres, au Quasimodo presbytère, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Elie Armagnac, Curé. Et ont été présents: M. Elie Armagnac, président; Antoine Jaffet, Pierre Lassignac, Charles Garignaud, Henri Boudet, curé.

L'an mil neuf cent un et le quatorzième jour de Avril, les membres composant le Conseil de Fabrique de Rennes les Bains, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances. Et ont été présents M. Elie Armagnac, Etienne Trausse, Emile Saurat, Joseph Griffé, Charles Garignaud, Henri Boudet curé.

Pour ce qui concerne le prénom Henry avec un « y », à ma connaissance, son testament olographe est le seul exemple connu en ce sens. Peut-on y voir-là une volonté du prêtre d'angliciser son prénom en clin d'œil à ses anciens écrits traitant de linguistique ?

Patrick Mensior